

Réforme électorale expérimentale : Vers une prise de décisions fondée sur des données probantes

Mémoire soumis au Comité spécial sur la réforme électorale du Canada

23 septembre 2016

Harley Lang

Benjamin N. Witts, Ph. D., BCBA-D

St. Cloud State University

Le Comité spécial sur la réforme électorale (le Comité) de la Chambre des communes est chargé de déterminer des solutions de rechange au mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour qui 1) soient perçues comme étant équitables; 2) incitent davantage de Canadiens à voter; 3) soient accessibles à tous les Canadiens; 4) fonctionnent avec intégrité; 5) et relient les préoccupations locales à la politique nationale. Ce n'est vraiment pas là une tâche facile et le Comité se verra certainement soumettre bon nombre d'excellentes idées concurrentes à partir desquelles il devra choisir la solution la plus viable.

Les solutions soumises au Comité pourront rarement prétendre au statut de véritables solutions puisqu'elles sont en grande partie fondées sur des conjectures. Ces conjectures se présentent sous de nombreuses formes et, une fois reconnues, ces variantes deviendront apparentes. Ces conjectures manifestes prennent la forme de suggestions qui encouragent le Comité à renoncer à toutes les pratiques actuelles et à adopter des systèmes radicaux fondés au mieux sur des explications et justifications attrayantes sur le plan esthétique. Heureusement, des conjectures aussi flagrantes ne sont presque jamais acceptées par la majorité des voix. Encore plus décevantes sont les conjectures et suppositions dérivées de comparaisons entre les régions. Ces dernières font souvent valoir que, parce que le système X a fonctionné dans le pays Y, le Canada devrait adopter ces pratiques. Comme nous allons le démontrer dans nos analyses ci-dessous, un tel système n'est pas digne de confiance et représente un pari risqué. À vrai dire, le Canada n'est pas le pays Y ou Z ni aucun autre pays, et par conséquent toute suggestion en faveur d'un changement politique doit être faite relativement à l'électorat propre au Canada, aux principes de légalité qui y sont en vigueur ainsi qu'à d'autres variables contextuelles importantes liées aux élections (p. ex., affaires économiques actuelles, système de partis politiques).

Une préoccupation commune à toutes les propositions faites au Comité est qu'elles supposent qu'il y existe une solution à un problème, alors qu'en fait le problème n'a pas été cerné. Le problème n'est pas que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour comporte des failles ni que nous n'ayons pas de mode de scrutin de rechange viable, le problème est que nous ne comprenons pas suffisamment les conditions dans lesquelles les électeurs n'auront pas à se faire prier pour voter et penseront que le mode de scrutin est éthique, équitable et qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada. Prenons par exemple la question des lois sur le vote obligatoire adaptée à partir de Lang et Witts (2016).

Des analyses comparatives entre régions quant au vote obligatoire sont présentées à la figure 1 et à la figure 2. Ces analyses se concentrent sur : i) *la participation électorale des électeurs inscrits* (c.-à-d. le nombre de citoyens ayant voté lors d'une élection parlementaire divisé par le nombre d'électeurs inscrits à l'intérieur de la nation) et ii) *la participation électorale du nombre estimatif d'électeurs admissibles* (c.-à-d. le nombre de citoyens ayant voté lors d'une élection parlementaire divisé par le nombre estimatif d'électeurs admissibles à l'intérieur de la nation. Les données se rapportant à la participation électorale des 42 nations visées par l'évaluation sont présentées sous forme de graphique à lignes condensées (c.-à-d. lignes de référence multiples condensées pour l'ensemble des nations; voir Barlow et coll., 2009). Les élections en caractère gras et les traits de données entre les élections représentent les élections où il y a eu une participation électorale de 80 % ou plus. Ces ajustements graphiques permettent à ceux qui interprètent les résultats d'évaluer très rapidement si les nations connaissent une participation électorale élevée (c.-à-d. 80 % ou plus) ou faible (c.-à-d. 79 % ou moins).

Les analyses statistiques de la participation électorale du nombre estimatif d'électeurs admissibles n'ont conclu à aucune différence importante entre les systèmes ou pays quant à la participation électorale. Des différences statistiques quant à la participation électorale des électeurs inscrits ont toutefois été relevées entre les nations où le vote est obligatoire et celles où il ne l'est pas, mais non à l'intérieur des nations qui ont récemment modifié leurs lois sur le vote obligatoire. L'analyse visuelle confirme ces résultats et suggère qu'à l'intérieur et entre les nations la réforme rendant le vote obligatoire est tout au mieux un pari. Ce n'est pas que le vote obligatoire ne fonctionne pas – en fait il fonctionne pour certaines nations – c'est que chaque nation est unique et que c'est ce caractère particulier qui détermine si la réforme donne des résultats ou non. De plus, l'analyse suggère que les nations évoluent à mesure que leurs conditions politiques, sociales et économiques changent, et ainsi la longévité de tout système reposant sur de simples hypothèses ou conjectures est vouée à l'échec à un moment donné. Rappelez-vous a) que des comparaisons entre les régions sont tout au mieux des généralisations, b) que des interventions à large échelle s'avèrent incapables de déterminer les motifs idiosyncratiques qui amènent les gens à voter et c) qu'un vaste changement de politique en l'absence d'une expérimentation locale rigoureusement planifiée n'en fera pas moins que l'électeur voudra contribuer au système et exercer un contrôle sur celui-ci.

Le problème est alors que nous ne disposons pas d'un tableau complet du problème. Une analyse empirique et une expérimentation minutieuses permettront de lever les conjectures et suppositions et de permettre au Canada d'aller de l'avant sans avoir à faire face aux incertitudes et risques inhérents à ces autres propositions. Pour comprendre comment instaurer des réformes exemptes de risques, il faut d'abord comprendre les variables qui influent sur la

participation électorale et la confiance des électeurs à l'endroit du système électoral. C'est vers cette analyse en tant que première solution que nous allons maintenant nous tourner.

Solution

À la lumière de notre formation et des enquêtes en cours sur le comportement électoral, nous proposons une solution reposant sur une approche qui élimine les conjectures et hypothèses incertaines intervenant dans la conception de la politique publique. Nous proposons d'envisager cette réforme électorale comme étant en tout temps une expérience politique où les réformes électorales locales sont systématiquement modifiées afin de déterminer les éléments qui satisfont et ne satisfont pas aux cinq critères susmentionnés d'une réforme électorale réussie. Bien que notre approche exige probablement plus de temps, elle est sans doute plus sûre. Les changements rapides apportés à une politique publique demeurent toujours risqués et peuvent être désastreux. Les résultats de modifications rapides apportées à la politique peuvent facilement être manipulés afin de mettre en lumière un effet souhaité auprès des intervenants, et ainsi le résultat d'une entreprise pour le moins incertaine – un « pari perdu » – peut passer inaperçu pendant des années. Une attitude expérimentale est toutefois par nécessité transparente, modeste, itérative et elle se corrige elle-même. Nous faisons valoir que des évaluations minutieuses, semblables à celles que l'on trouve dans les arguments tirés des conjonctures faites dans les comparaisons entre régions, valent la peine d'être effectuées. Ces évaluations minutieuses ne peuvent toutefois être utiles que si elles sont éclairées par une analyse expérimentale. Grâce à la répétition et à une analyse individuelle, fondée sur les méthodes expérimentales d'une recherche à cas unique (voir Barlow et coll., 2009 et Campbell, 1969), nous serons en mesure de cerner et de renforcer les variables qui satisfont aux cinq critères susmentionnés de toute bonne initiative de réforme du mode de scrutin.

Une solution fait intervenir l'examen des différentes mesures de réforme du mode de scrutin d'un bout à l'autre des régions du Canada diversifiées sur les plans géographique, politique et économique dans un effort visant à assurer que ce mode de scrutin soit le meilleur pour les commettants canadiens. Si nous ne pouvons nous livrer à de telles manipulations expérimentales bien contrôlées, d'autres outils d'enquête sont à notre disposition. Pour le moment, ce serait une erreur que de s'arrêter aux détails. Intéressons-nous plutôt à l'intérêt et à la valeur que l'expérimentation politique pourrait avoir pour le Canada. Il ne fait pas de doute qu'une approche aussi rigoureuse serait une expérience en elle-même et de celles qui pourraient modifier la façon dont d'autres nations abordent leur propre réforme et leurs politiques sociales. De plus, les enquêtes menées relativement au comportement électoral confirment nettement la valeur ajoutée que représente l'utilisation d'évaluations expérimentales pour orienter la prise de décisions. Le recours à ces évaluations expérimentales élimine les conjectures et suppositions, est tout à fait transparent et permet d'éviter de jeter le blâme sur les décisions prises et fait reposer le fardeau sur les faits. Par conséquent, une politique publique envisagée comme une expérience sociale ou qui se fonde sur celle-ci est toujours correcte. Si la politique échoue, la répétition et l'analyse l'amènent à se corriger elle-même, et conduisent finalement à un système viable.

La réalisation de plusieurs études concurrentes à petite échelle au niveau du gouvernement local permettrait d'obtenir une information précieuse qui résoudrait des questions concernant la réforme électorale. Les recherches futures pourraient, par exemple, évaluer l'effet des divers modes d'incitation au comportement électoral. Les mesures d'incitation se sont avérées être une tactique efficace pour modifier des tas de comportements importants adoptés par les citoyens (pour un examen, voir Luyben, 2009). À titre d'exemple,

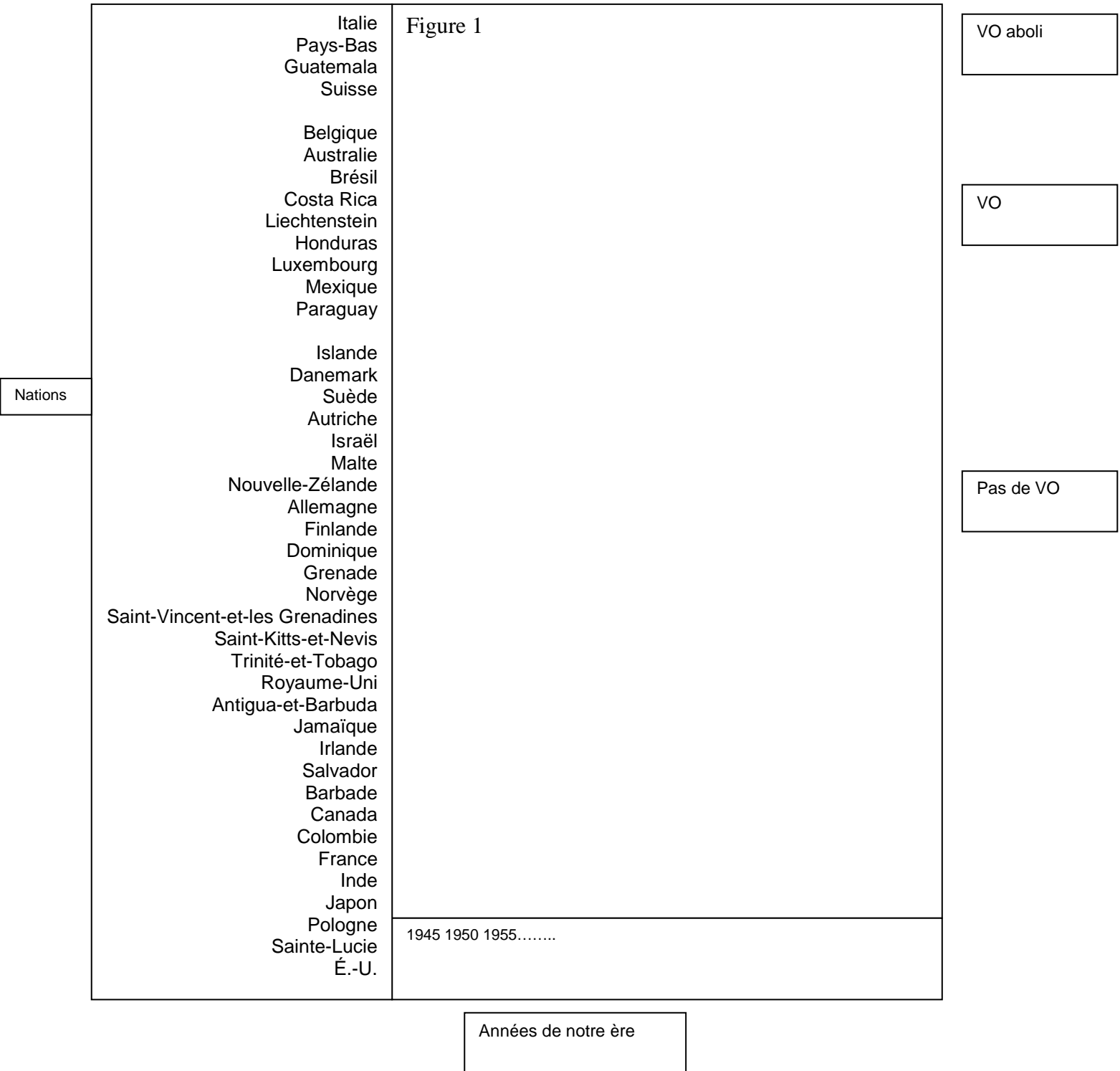
Statistique Canada (2016) a récemment constaté un degré de réponse très élevé au dernier recensement. Bien qu'il soit vrai que le recensement canadien soit légalement obligatoire et que cela pourrait expliquer ce taux de réponse, des contre-arguments évoqueraient les procédures d'incitation systématique qui seront communiquées au public en février 2017. Une autre avenue de recherches à petite échelle consisterait à examiner l'effet des procédures d'incitation ou de renforcement sur la participation électorale. Les mesures d'incitation peuvent prendre de nombreuses formes, tel un crédit d'impôt (Hicks, 2002). Les procédures de renforcement ont l'avantage de produire un changement comportemental à long terme et elles peuvent être atténuées au fil du temps (pour un examen, voir Cooper, Heron, & Heward, 2007). De plus, les procédures de renforcement évitent les effets secondaires associés aux méthodes reposant sur des sanctions. Dans certaines nations, le vote obligatoire fonctionne en raison de la menace réelle de sanctions à l'endroit des personnes qui ne votent pas (p. ex., en Belgique, les électeurs qui ne s'acquittent pas de ce devoir font face à d'importantes amendes et risquent de perdre temporairement leur droit de vote [ministère de l'Intérieur de la Belgique, pas de date]). La différence entre un système qui récompense le comportement souhaité et un système qui punit le comportement non souhaité équivaut à une différence entre citoyens qui veulent voter et citoyens qui doivent voter. Le premier donne lieu à des sentiments d'équité et de justice, le second, à des sentiments de coercition et de mépris.

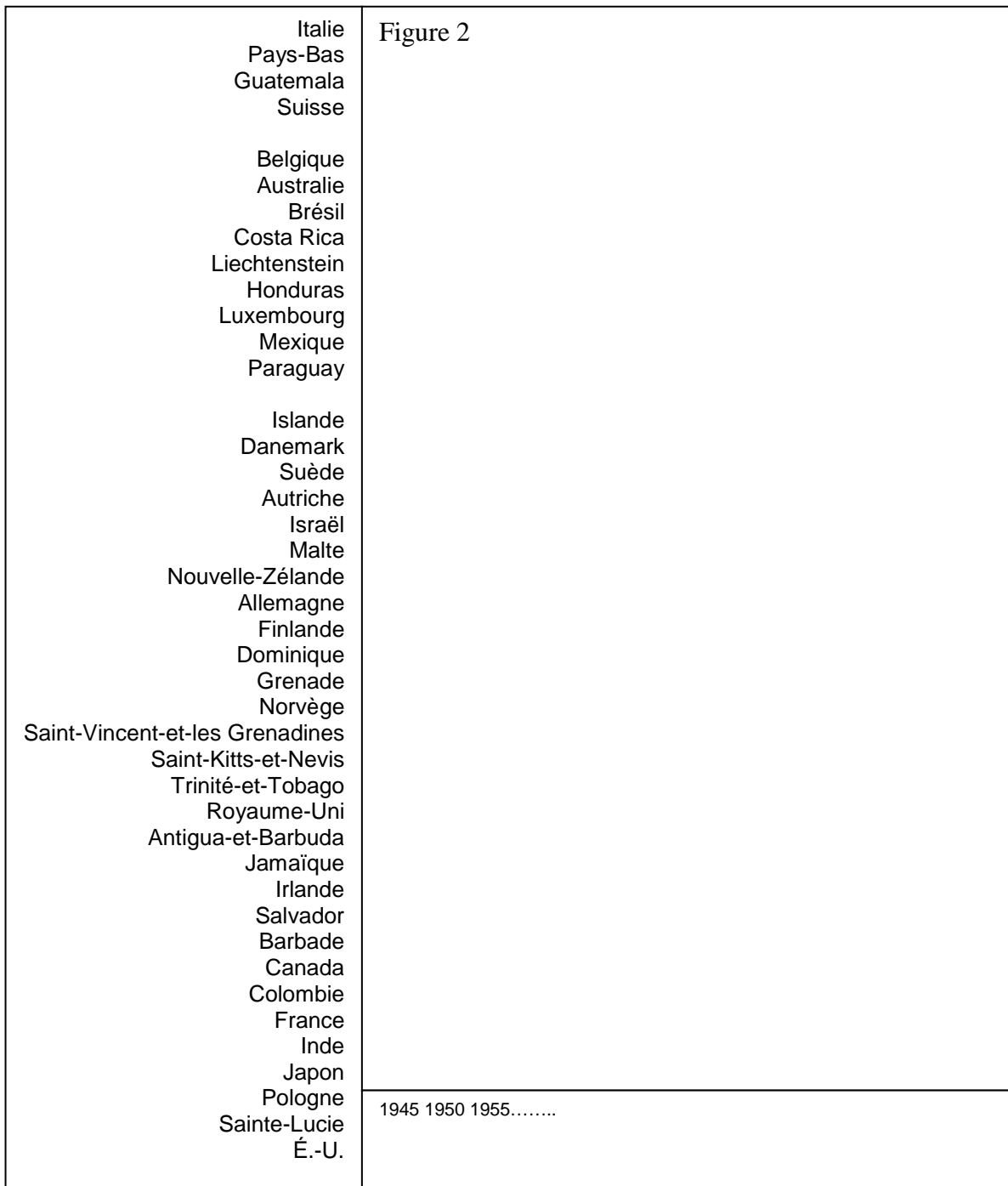
Bref, nos analyses et notre expérience suggèrent qu'il est peut-être encore trop tôt pour le Comité d'examiner toute suggestion qui leur est faite avant d'avoir procédé à un examen expérimental rigoureux. Nous exhortons le Comité à envisager la réforme électorale comme une occasion d'utiliser des méthodes scientifiques pour étayer la politique publique. Le Comité doit prendre une décision qui comportera le moins de risques possible. Nous sommes d'avis

que le travail conjoint des gouvernements et des chercheurs fera ressortir de meilleures tactiques qui pourraient améliorer la participation électorale tout en évitant les effets secondaires non souhaitables inhérents aux systèmes coercitifs ou aux systèmes mal compris. Ces tactiques permettraient par conséquent au Comité de mettre de l'avant les politiques qui satisfont le mieux aux cinq critères d'une réforme électorale réussie. Il s'agirait là d'un pas important dans la bonne direction pour le Canada et la démocratie, et cela constituerait un modèle pour le monde entier. Ainsi, notre avis d'experts est que le Comité présente une motion en vue de l'adoption d'une analyse expérimentale pilote.

Références

- Barlow, D. H., Nock, M. K., & Hersen, M. (2009). *Single case experimental designs: Strategies for studying behavior change* (troisième édition), Boston, MA: Pearson.
- Campbell, D. T. (1969). Reforms as experiments, *American Psychologist*, 24, 409-429.
- Cooper, J. O., Heron, T. E., & Heward, W. L. (2007). *Applied Behavior Analysis* (deuxième édition), Upper Saddle River, NJ: Pearson.
- Hicks, B. M. (2 mai 2002). The voters' tax credit. *Policy Opinions*, <http://policyoptions.irpp.org/>.
- International Institute for Democracy and Electoral Assistance. (non daté). Voting Turnout Database, <http://www.idea.int/vt/viewdata.cfm>.
- Lang, H., & Witts, B. N. (2016). *Employing single-case design to evaluate voter turnout*. Manuscrit en préparation, Department of Community Psychology, Counseling, and Family Therapy, St. Cloud State University, St. Cloud, Minnesota, États-Unis d'Amérique.
- Luyben, P. D. (2009). Applied behavior analysis: Understanding and changing behavior in the community, *Journal of Prevention & Intervention in the Community*, 37, 230-253.
- Ministère de l'Intérieur de la Belgique. (non daté). Pour l'électeur, http://www.elections.fgov.be/index.php?id=3264&L=1#irfaq_a_4_37c50.
- Statistique Canada. (2016). Le taux de réponse exceptionnel des Canadiens a donné lieu en 2016 au « meilleur recensement jamais produit », http://www.statcan.gc.ca/fra/aperçu/smr09/smr09_069.





- Italie
- Pays-Bas
- Guatemala
- Suisse
- Belgique
- Australie
- Brésil
- Costa Rica
- Liechtenstein
- Honduras
- Luxembourg
- Mexique
- Paraguay
- Islande
- Danemark
- Suède
- Autriche
- Israël
- Malte
- Nouvelle-Zélande
- Allemagne
- Finlande
- Dominique
- Grenade
- Norvège
- Saint-Vincent-et-les Grenadines
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Trinité-et-Tobago
- Royaume-Uni
- Antigua-et-Barbuda
- Jamaïque
- Irlande
- Salvador
- Barbade
- Canada
- Colombie
- France
- Inde
- Japon
- Pologne
- Sainte-Lucie
- É.-U.

1945 1950 1955.....

Années de notre ère

Figure 1. Un graphique à lignes condensées affiche le niveau de participation électorale du nombre estimatif d'électeurs admissibles aux élections tenues depuis 1945 pour chaque nation visée par la comparaison. Les cercles en blanc représentent les élections tenues sans vote obligatoire (VO); les triangles en blanc représentent les élections tenues avec VO; les X représentent les élections connues, mais pour lesquelles des données sont manquantes; les traits de données minces indiquent que la participation tendait à être inférieure à 80 %; les traits de données épais indiquent que la participation tendait à être supérieure à 80 %; la deuxième accolade le long de l'axe des Y secondaire regroupe les nations qui ont recouru de façon analogue au vote obligatoire. Les nations ont été organisées selon leur utilisation du VO et par ordre selon le pourcentage de traits de données totaux indiquant une participation supérieure à 80 %. Une fois regroupées, les nations ont été énumérées par ordre alphabétique.

Figure 2. Un graphique à lignes condensées affiche le niveau de participation électorale du nombre estimatif d'électeurs admissibles aux élections tenues depuis 1945 pour chaque nation visée par la comparaison. Les cercles en blanc représentent les élections tenues sans vote obligatoire (VO); les triangles en blanc représentent les élections tenues avec VO; les X représentent les élections connues, mais pour lesquelles des données sont manquantes; les traits de données minces indiquent que la participation tendait à être inférieure à 80 %; les traits de données épais indiquent que la participation tendait à être supérieure à 80 %; la deuxième accolade le long de l'axe des Y secondaire regroupe les nations qui ont recouru de façon analogue au vote obligatoire. Les nations ont été organisées selon leur utilisation du VO et par ordre selon le pourcentage de traits de données totaux indiquant une participation supérieure à 80 %. Une fois regroupées, les nations ont été énumérées par ordre alphabétique.